

Directeur(trice): Sophie Longpré

Bureau du registraire

Comité de programme de cycl.sup. Sciences infirmières IPSPL

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3467

www.uqtr.ca

Crédits: 30

Présentation

En bref

Ce programme s'adresse à toutes les infirmières, plus particulièrement celles desservies par les constituantes du réseau de l'Université du Québec, détenant un baccalauréat en sciences infirmières ou dans un domaine connexe et qui désirent parfaire leurs connaissances dans un champ de spécialisation en pratique avancée.

Ce programme est réservée aux infirmières dont le droit de pratique est avéré. La candidate doit fournir la preuve de son droit de pratique et avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit dans le domaine de la santé mentale et des soins psychiatriques.

Atouts UQTR

Particularités

Afin de répondre aux exigences conjointes de l'OIIQ et du CMQ menant au titre d'IPS en santé mentale, la candidate devra avoir complété à la fois un DESS de 30 crédits en sciences infirmières (profil IPS-santé mentale) et une maîtrise de 45 crédits en sciences infirmières (profil IPS-santé mentale). La réussite de ce DESS constituera une condition d'admission à la maîtrise en sciences infirmières profil IPS-santé mentale. Ces deux programmes doivent comprendre des connaissances en sciences infirmières, en sciences médicales et des stages cliniques.

Certains cours seront offerts en réseau par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) parce qu'ils sont communs au DESS en sciences infirmières.

De plus, certains cours relèvent de l'Université de Montréal, puisque c'est l'université d'attache pour certains cours de spécialités.

Admission

Contingement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Pour les admissions aux trimestres d'automne : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er juin. Pour les admissions aux trimestres d'hiver : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er octobre.

Études au Québec

Ce programme est réservée aux infirmières dont le droit de pratique est avéré. La candidate doit fournir la preuve de son droit de pratique et avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit dans le domaine de la santé mentale et des soins psychiatriques.

Pour les admissions aux trimestres d'automne : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er février.

Base universitaire

Etre titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent en sciences infirmières obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3).

La candidate dont la moyenne au baccalauréat se situe entre 3,0 et 3,2 (sur 4,3) pourrait être admise au programme sous certaines conditions émanant du comité de sélection.

La candidate dont la moyenne au baccalauréat se situe entre 3,0 et 3,2 (sur 4,3) et qui a déjà complété et réussi des cours de 2e cycle jugés pertinents par le comité de sélection avec une moyenne minimale de 3,0 (sur 4,3) pourrait être admise au programme sous certaines conditions émanant du comité de sélection.

Conditions d'admission particulières du programme :

Etre infirmière et fournir la preuve de son droit de pratique.

Avoir complété 135 heures de formation théorique universitaire de 1er cycle en sciences infirmières dans le domaine de la santé mentale et des soins psychiatriques dont 45 heures sur les habiletés de communication, 45 heures sur l'approche systémique ou soins à la famille et 45 heures de psychopathologie.

Posséder des connaissances suffisantes de premier cycle universitaire en méthodologie de recherche et en méthodes statistiques, ainsi qu'une compréhension suffisante de l'anglais.

Avoir obtenu une moyenne minimale de B (3,0 / 4,3) dans tous les cours de sciences (physiologie, physiopathologie, pharmacologie, examen clinique et autres cours de sciences infirmières) ou la cote de rendement au collégial (cote R) minimale de 24,0 pour les cours de niveau collégial ayant donné lieu à une reconnaissance des acquis au baccalauréat en sciences infirmières, notamment celles obtenues dans le cadre du cheminement DEC-BAC.

Avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit dans le domaine de la santé mentale et des soins psychiatriques.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

La sélection se déroule en deux étapes et les offres d'admission sont faites en fonction du pointage obtenu selon les modalités de sélection suivantes :

Première étape :

En fonction du nombre de places disponibles, les candidates sont sélectionnées sur la base de la qualité du dossier scolaire (80%), de leur curriculum vitae (10%) et de la lettre d'intention (10%).

Seconde étape :

La candidate qui obtient un score de 70% et plus à la première étape est convoquée à une entrevue de sélection où différents critères sont évalués tels que les motifs qui l'incitent à faire une carrière d'IPSSM, sa connaissance de la profession d'IPSSM au Québec, ses objectifs de carrière et les aspects de sa personnalité reliés aux attitudes jugées essentielles à la pratique IPSSM.

La candidate qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec la responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi selon la pondération suivante :

- Dossier (dossier scolaire, curriculum vitae et lettre d'intention) : 70%
- Entrevue : 30%

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (30 crédits)

MSI6001	Epistémologie et assises théoriques en sciences infirmières
MSI6124	Aspects éthiques et légaux de la pratique infirmière avancée
MSI6140	Rôle de l'infirmière en pratique avancée
MSI6142	Examen clinique avancé des adultes et des personnes âgées (4 crédits)
MTL6060	Pharmacologie clinique
MSI6050	Stage en examen clinique avancé : volet santé mentale (1 crédit)
MSI6201	Approche intégrée de la psychopathologie et de la santé mentale
MSI6203	Évaluat. troubles mentaux, troubles concomitants forces et ressources de la personne (MSI6201)
MSI6304	Outils psychométriques en pratique infirmière avancée en santé mentale (1 crédit)
MSI6306	Interventions thérapeutiques (MSI6201)
MTL6071	psychiatrie clinique et santé mentale avancée

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Respect de la grille de cheminement

Les étudiantes admises au DESS en sciences infirmières (profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale-2261) et à la maîtrise en sciences infirmières (profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale-2260) sont tenues de s'inscrire à temps complet à tous les trimestres et sont tenues de suivre la grille de cheminement du programme, à défaut de quoi elles se retrouvent en bris de cheminement.

L'étudiante qui, à un trimestre donné et pour un motif sérieux, ne peut s'inscrire à tous les cours prévus à la grille de cheminement doit faire approuver et valider son inscription par la directrice du comité de programme.

Considérant les exigences de formation, de l'organisation particulière de la formation clinique et des contraintes de l'offre de cours, les étudiantes en bris de cheminement devront se conformer aux exigences et aux modalités d'inscription prescrites par la directrice du comité de programme.